

Grâce aux travailleurs sociaux, 120 djihadistes en Syrie perçoivent les aides sociales belges

écrit par Christine Tasin | 17 février 2016



Belgique : partis faire le djihad, ils touchent encore des allocations

Selon les informations du média belge « Sudinfo », environ 120 djihadistes présumés bénéficieraient encore de prestations sociales du gouvernement.

C'est une information qui crée la polémique en [Belgique](#). D'après le média [Sudinfo](#), qui se base sur les chiffres du [ministère de l'Intérieur](#), les dossiers de 120 djihadistes présumés seraient toujours en attente, leur permettant de continuer à bénéficier des allocations chômage, sociales ou familiales du gouvernement, malgré leur départ en [Syrie](#) ou en Irak. Depuis octobre dernier, seuls trois djihadistes auraient vu leurs prestations sociales supprimées, contre 85 entre septembre 2014 et octobre 2015. Un chiffre qui interpelle, à peine trois mois après les attentats de Paris, dont les liens avec des réseaux passant par la Belgique ont été établis. Selon le ministère de l'Intérieur, l'absence d'actions prises pour régler cette situation permettrait de ne pas nuire à des enquêtes judiciaires en cours.

Les politiques s'en mêlent

Mais, outre cette première explication, selon le ministre de l'Intérieur belge Jan Jambon, l'explication est aussi ailleurs. D'après lui, le Centre public d'action sociale (CPAS), qui gère l'attribution de ces prestations, serait directement responsable : « **Le problème reste la collaboration de certains grands CPAS qui refusent de répondre aux questions de l'auditorat du travail et n'échangent aucune information. Il est impossible de savoir si les personnes visées par l'enquête bénéficient d'allocations du CPAS, quels sont les montants versés ou si des mesures ont été prises pour les récupérer.** » Le manque de coopération du CPAS, qui fait valoir le secret professionnel, durerait déjà depuis deux ans. Une situation à laquelle le gouvernement belge souhaite aujourd'hui mettre un terme : « Nous préparons une circulaire, en collaboration avec le ministre de la Justice, qui expliquera bien aux travailleurs sociaux les limites du secret professionnel », a expliqué Willy Borsus, ministre en charge de l'Intégration. Les services concernés seront alors dans l'obligation de dévoiler leurs informations, ce qui permettra de couper les vivres aux personnes parties faire le djihad, qui bénéficient toujours aujourd'hui des aides du gouvernement.

http://www.lepoint.fr/europe/belgique-partis-faire-le-djihad-ils-touchent-encore-des-allocations-13-02-2016-2017753_2626.php